



## PROJET DE PROCÈS-VERBAL

### GRUPE DE TRAVAIL 3 (CANAL ANGLAIS)

Mercredi 13 septembre 2023

Zoom

#### 1 Accueil et présentations

Le président Manu Kelberine souhaite la bienvenue à tous les participants. Aucune excuse n'a été reçue avant la réunion. L'ordre du jour est adopté avec la suppression du point 2, aucun représentant de la Commission n'étant disponible pour traiter ce point.

#### Points d'action de la dernière réunion (3 juillet 2023)

1	Les commentaires des membres suite à la présentation de l'avis du CIEM seront pris en compte dans la préparation de l'avis sur les possibilités de pêche par le Groupe de discussion sur l'obligation de débarquement. Il convient notamment d'examiner l'incidence des nouveaux TAC possibles (barbue, limande sole, plie grise).
	<a href="#">Inclus dans l'avis sur les possibilités de pêche soumis le 9 août</a>
2	La proposition du CNPMEM sur le Rouget barbet a été approuvée par le GT3 et sera soumise sous forme d'avis du CC au ComEx pour approbation.
	<a href="#">La question sera débattue le 27 septembre au niveau national en France.</a> <b>ACTION :</b> Le CNPMEM contactera le Secrétariat après la réunion en France sur le Rouget barbet avec une proposition actualisée.
3	Le CC EOS étudiera la possibilité de réviser et d'actualiser son avis sur le Bulot à la suite de discussions internes en France.
	<a href="#">Une réunion est prévue début octobre en France au niveau national.</a>
4	Une fois que les essais sur la nouvelle taille des anneaux par les navires irlandais seront terminés, le groupe de discussion sur la coquille Saint-Jacques se réunira en personne pour finaliser son avis. Dans l'intervalle, le Secrétariat continuera à assurer la liaison avec la Commission sur l'évolution de la question au sein du comité spécialisé sur la pêche.
	<a href="#">A traiter au point 5 de l'ordre du jour.</a>

#### 2 Discussion sur les risques choke dans la Manche

Le Secrétariat a présenté l'approche de l'outil de feux de signalisation du CC EOS pour les conseils en matière des chokes et a rappelé aux participants son fonctionnement.

Emiel Brouckaert a déclaré qu'en ce qui concerne le merlan 7d, il est difficile de le considérer comme présentant uniquement un risque moyen si le TAC est affecté par le TAC dans 7b-k et a suggéré d'augmenter le risque à élevé.

Franck Le Barzic n'est pas certain que le risque élevé concerne également la Manche orientale, car le scénario 0 TAC ne devrait pas s'y appliquer.

Brouckaert a déclaré qu'il ne s'agissait pas d'un risque de TAC nul, mais plutôt d'une situation choke dans la zone 7d, ce que montre ce tableau. Bien que la situation se soit améliorée, le risque reste élevé même si l'exemption est maintenue.

Le Barzic est d'accord avec ce point de vue, mais il mentionne qu'il n'y a pas de visibilité sur la gestion en 2024. Cela peut changer vers la fin de l'année, donc un risque modéré peut exister pour les pêcheries françaises, un risque plus élevé pour les autres pêcheries si le TAC est individualisé.

Kelberine a ajouté que des décisions seront prises à la fin de l'année qui affecteront ce stock, mais pour l'instant, il est d'accord pour dire que le risque est élevé pour ce stock.

John Lynch estime que le TAC zéro pour le Merlan a des implications dans la Mer Celtique et qu'au minimum un TAC pour les prises accessoires sera nécessaire. La gestion de la Manche orientale pourrait être intégrée à la mer Celtique en fonction de la séparation des TAC proposée dans le document de la Commission.

En ce qui concerne la plie 7d, Brouckaert a estimé que des travaux de sélectivité sont continuellement menés sur ce stock et que la recommandation relative à l'amélioration de l'effort de sélectivité devrait en tenir compte.

Geert Meun mentionne qu'il semble y avoir une discussion au sein de l'UE pour diviser le TAC en 7d et 7e, ce qui pourrait être mis en œuvre l'année prochaine.

En ce qui concerne la plie 7e, Le Barzic a déclaré qu'il était difficile de planifier à l'avance en tenant compte de la Manche Est et de la Manche Ouest. Si les deux TAC sont séparés, la France et d'autres pays ne seront pas couverts par l'avis du CIEM. Il serait utile d'aligner les zones de gestion et de fixer le risque à un niveau moyen dans les deux cas.

Brouckaert convient que, pour l'instant, le TAC couvre les plies 7d et e. Toutefois, il rapporte un commentaire du Defra concernant l'alignement du TAC entre l'UE et le Royaume-Uni, selon lequel ce travail pourrait prendre beaucoup de temps, de sorte que la scission pourrait ne pas être observée l'année prochaine.

L'avis concernant le cabillaud 7d doit être publié le 19 septembre par le CIEM. Le groupe de réflexion sur l'obligation de débarquement l'examinera et l'inclura dans les discussions relatives à la rédaction de l'avis.

Le président fait remarquer que le lieu jaune n'a pas été inclus dans le tableau des espèces du GT3. Le lieu jaune a été discuté précédemment au sein du GT2. Il s'étonne que le lieu jaune n'ait pas été abordé par ce groupe de travail, étant donné que l'avis sur le TAC zéro affectera probablement les pêcheries dans la Manche également.

Le Secrétariat a présenté les commentaires reçus lors du GT 2. Le Président propose de les inclure également pour la Manche.

Gérald Hussenot-Desenonges a suggéré d'examiner si des restrictions de 0 TAC sont mises en œuvre pour la pêche récréative.

**ACTION** : Les contributions des membres sur les risques choke seront rassemblées par le Secrétariat



et examinées par le groupe de discussion sur l'obligation d'atterrissage en vue de préparer un avis. Le Secrétariat partagera une version mise à jour de la feuille de calcul avec les membres pour qu'ils fassent part de leurs commentaires si nécessaire.

### 3 Consultations du Royaume-Uni sur les plans de gestion des pêches (FMPs)

Le Secrétariat a présenté les FMPs pour lesquels il n'existe pas de groupes de discussion au sein du CC EOS.

- Bar
- Espèces démersales de la Manche hors quota
- Poissons plats mixtes du sud de la mer du Nord et de la Manche orientale.

La date limite pour ces consultations est fixée au 1er octobre.

Le président estime que le délai est très court, en particulier pour les non-anglophones. Il estime qu'une réponse générale pourrait être une bonne solution au lieu de répondre à la consultation point par point. Il s'est porté volontaire pour participer au processus de rédaction du bar et a demandé des volontaires pour les deux autres FMPs.

Le Barzic reconnaît que le délai est extrêmement court. Il estime que le processus de décision au Royaume-Uni permet d'aller plus vite que dans l'UE. Il fait part de ses préoccupations concernant les espèces démersales de la Manche non soumises à quota, les fermetures temporaires qui pourraient être envisagées et la gestion de la seiche. Il convient qu'une réponse générale pourrait suffire et souligne qu'il s'agit de stocks partagés et que les approches doivent être harmonisées. Il a suggéré que les trois consultations pourraient éventuellement être abordées avec la même réponse.

Arthur Yon s'interroge sur le destinataire final de ces consultations et se demande s'il ne serait pas plus utile d'envoyer les réponses à la Commission et aux Etats membres.

Kelberine a suggéré que la réponse soit envoyée à la Commission et aux États membres ainsi qu'au Royaume-Uni.

Le Barzic a estimé qu'une déclaration devrait être faite et que la Commission pourrait avoir besoin d'être tenue au courant de toute façon.

Le Secrétariat a suggéré que certains aspects des FMPs pourraient être soumis à la Commission pour examen lors de l'élaboration des stratégies de gestion pluriannuelles, par exemple pour la coquille Saint-Jacques.

Le président a estimé que certains aspects techniques, en particulier pour les espèces hors quota, pourraient constituer un problème majeur pour certains navires qui pêchent à 60 % dans les eaux britanniques. Une réponse détaillée peut être nécessaire et préférable à une réponse générale. Il suggère que les membres disposent d'une semaine pour envoyer leurs commentaires au Secrétariat, à partir desquels un avis sera rédigé.

Lynch a confirmé qu'il était disponible pour aborder la question du FMP sur la coquille Saint-Jacques.



**ACTION** : Les membres doivent envoyer leurs commentaires sur les FMPs au Secrétariat avant le 20 septembre. Une réponse sera préparée pour les espèces démersales hors quota de la mer et de la Manche, les poissons plats mixtes de la mer du Nord méridionale et de la Manche orientale, ainsi qu'une réponse supplémentaire pour la coquille Saint-Jacques et le bulot.

#### 4 Mise à jour des groupes de discussion

- Coquille Saint-Jacques

Lynch a déclaré que les essais étaient imminents. Les équipements ont été livrés et les navires ont répondu à l'appel d'offres. BIM est en train d'identifier un navire pour effectuer l'essai et s'est également engagé à effectuer d'autres essais l'année prochaine.

Kelberine a demandé des précisions sur le calendrier.

Lynch a déclaré qu'aucune date n'avait encore été fixée, mais qu'il espérait que les travaux commenceraient dans le courant du mois prochain.

- Bulot

Le président déclare que le CNPMM a mis en place un groupe de travail et que des travaux sont en cours. Le Secrétariat sera contacté dès qu'une position aura été adoptée en France.

#### 5 Autres affaires

Mathieu Vimard a suggéré d'aborder la question des Zones Marines Protégées (HMPAs) au Royaume-Uni. Il estime qu'il s'agit d'un sujet important et que les premières interdictions ne vont pas tarder à voir le jour. Il se demande si le CC devrait attirer l'attention de la Commission européenne sur le nombre de fermetures et les chevauchements potentiels. En France, le soutien politique est recherché et il pense que le CC pourrait également attirer l'attention des décideurs. Cela pourrait nécessiter une lettre générale du CC.

Le président est d'accord et souligne que tous les FMPs parlent de fermetures temporaires dans plusieurs zones, ce qui est préoccupant, en particulier dans la Manche. *"Y aura-t-il encore de la place pour que nous puissions faire notre travail ?"*

Le Secrétariat a déclaré qu'une lettre serait le meilleur format pour cela et a suggéré que Vimard envoie des suggestions qui pourraient aider à la rédaction.

Le président a suggéré d'utiliser la carte ACFishMap pour cette tâche afin de superposer toutes les zones de protection prévues.

**ACTION** : Le Secrétariat doit rédiger une lettre sur les impacts des HPMAs britanniques à l'intention de la Commission.



## 6 Résumé des actions convenues et des décisions adoptées par la présidence

1	Le CNPMM contactera le Secrétariat après la réunion en France sur le Rouget barbet avec une proposition actualisée.
2	Les contributions des membres sur les risques choke seront rassemblées par le Secrétariat et examinées par le groupe de discussion sur l'obligation de débarquement en vue de préparer un avis. Le Secrétariat communiquera aux membres une version actualisée de la feuille de calcul afin qu'ils puissent, le cas échéant, formuler d'autres commentaires.
3	Les membres doivent envoyer leurs commentaires sur les FMPs au Secrétariat avant le 20 septembre. Une réponse sera préparée pour les espèces démersales hors quota de la mer et de la Manche, les poissons plats mixtes de la mer du Nord méridionale et de la Manche orientale, ainsi qu'une réponse supplémentaire pour la coquille Saint-Jacques et le bulot.
4	Le Secrétariat doit rédiger une lettre à la Commission sur l'impact des HPMAs britanniques.

## Les participants

Membres du CC EOS	
Emiel Brouckaert	Rederscentrale
Kenatea Chavez-Hey	ANOP
Gérald Hussenot-Desenonges	Poisson bleu
Margaux Jourdainne	CRPMEM
Franck Le Barzic	COBRENORD
Manu Kelberine (Président)	CRPMEM de Bretagne
John Lynch	IS&EFPO
Geert Meun	VisNed
Anais Mourtada	CNPMEM
Aodh O'Domhnaill	IFPO
Corentine Piton	France Pêche Durable et Responsable
Jean-Marie Robert	LPDB
Dominique Thomas	OP CME MMN
Matheiu Vimard (Vice-président)	OPN
Arthur Yon	DU NORD
Experts et observateurs	
Michael Keatinge	Directeur du CC EOS
Marie Lecomte	MSC
Kylie Kronal	Departement Landbouw en Visserij Vlaamse Overheid
Secrétariat du CC EOS	
Mo Mathies	Secrétaire exécutif
Matilde Vallerani	Secrétaire exécutif adjoint